

La neutralité en matière de dégradation des terres : définition et principes de mise en œuvre



Adeline DERKIMBA

Après une formation en développement international puis un doctorat sur la gestion des ressources en France, Adeline Derkimba a commencé sa carrière en tant que scientifique dans le domaine de l'élevage en France et à l'international pendant 7 ans (INRA et CIRAD). Elle a ensuite choisi de s'orienter vers une activité professionnelle plus proche du terrain et des acteurs de développement en rejoignant le CARI, ONG de solidarité internationale engagée sur le pourtour Saharien, en tant que chargée de programmes désertification. À ce titre, elle anime le Groupe de Travail Désertification (GTD) et le Réseau Sahel Désertification (ReSaD). Avec les partenaires de ces réseaux, elle met en œuvre des projets visant le renforcement de capacités des acteurs de développement sur les questions de lutte contre la désertification et la dégradation des terres, au Nord comme au Sud, mais aussi des activités de plaidoyer, en particulier dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Aujourd'hui, elle assume aussi des responsabilités plus larges au sein du CARI en tant que co-directrice de l'association.



Magali PAUSIN (CARI - GTD)

Titulaire d'un master en politique internationale spécialisé dans les biens publics mondiaux de Sciences Po Bordeaux, elle est chargée de plaidoyer au sein de l'association CARI (Centre d'Actions et de Réalisations Internationales). Elle s'occupe de la préparation de la CdP13 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui prendra place à Ordos, Chine du 6 au 16 septembre 2017.

■ Définition

Selon le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) correspond à « un état où la quantité et la qualité des ressources terrestres nécessaires au soutien des fonctions et services écosystémiques et au renforcement de la sécurité alimentaire restent stables ou augmentent au sein d'un écosystème et d'échelles spatio-temporelles spécifiques ». Autrement dit, s'il est impossible d'atteindre une situation d'arrêt total de la dégradation des terres, une situation de neutralité combinant une réduction du taux de dégradation des terres et une restauration des terres dégradées peut être recherchée. Cette NDT doit permettre d'accroître la sécurité alimentaire en préservant et restaurant les services rendus par les écosystèmes. De plus, la NDT doit améliorer la résilience des terres et des populations concernées et renforcer une gouvernance foncière responsable grâce à sa mise en œuvre. Enfin, cet objectif de NDT permet de consolider les synergies entre les trois conventions de Rio, car la gestion durable des terres (GDT) et leur restauration contribuent simultanément à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (stockage du carbone organique dans les sols) et à la protection de la biodiversité (cf. Aktar Shuster *et al.* de ce volume).


adeline@cariassociation.org
magali.pausin@gmail.com

■ Historique

Le concept de NDT pour les zones sèches regroupe deux concepts précédemment établis lors de Rio +20. Tout d'abord, le secrétariat de la CNULCD a proposé le concept de « Zero net land degradation » (ZNLD) dans le cadre des zones sèches en préparation de Rio +20 afin de susciter une mobilisation nouvelle autour de la Convention grâce à l'adoption d'objectifs clairs. Puis, lors de Rio +20, les chefs d'États ont adopté le concept de monde neutre en dégradation des terres qui correspond à un cadre politique global en proposant des cibles, universelles et différenciées à la fois selon les contextes nationaux ou régionaux. La concrétisation de la NDT s'est faite lors de l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) avec la cible 15.3 correspondant à la NDT.

■ Et concrètement...

Pour agir sur des terres soumises à des risques de dégradation, la première tâche consiste à diagnostiquer les facteurs biophysiques, socioéconomiques et politiques de cette dégradation, puis à identifier les mesures appropriées pour éliminer ou diminuer ces risques. Afin de mettre en place un cadre d'action cohérent, une définition opérationnelle de la dégradation des terres est nécessaire. Une entrée peut être la dégradation des services rendus, le plus important étant sans doute celui de la production primaire.

L'Interface Science-Politique (le SPI) de la CNULCD a publié en 2016 le cadre conceptuel scientifique de la NDT afin d'encadrer sa mise en œuvre¹ ; il propose plusieurs étapes :

1. **La planification de la NDT** : il s'agit de planifier les dégradations de terres et de prévoir des contrebalancements sur les mêmes types de terres (distinction selon la classe de végétation et la productivité) afin d'assurer la neutralité. À cette fin, les pertes doivent être estimées en prenant en compte les effets des décisions de planification (octroi de permis pour des activités dégradant les terres), les effets des décisions passives (poursuite d'activités dégradant indirectement les terres comme par exemple certaines pratiques agricoles) et les facteurs naturels (catastrophes environnementales telles que des épisodes de sécheresse). L'utilisation des directives

volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts est encouragée afin de garantir les droits des utilisateurs locaux des terres.

2. **La conception et la mise en œuvre des interventions** : il s'agit de planifier les interventions à l'aide d'évaluations préliminaires, puis de les mettre en œuvre sur la base d'une hiérarchie de réponses à apporter. Les évaluations préliminaires concernent la dégradation des terres (état actuel et tendances futures), leur potentiel (de long terme pour générer des services écosystémiques), leur résilience (capacité d'adaptation à différents facteurs) et leurs impacts sociaux-économiques. Par la suite, les interventions seront décidées selon cette hiérarchie : Éviter (possibilité de prévenir ou d'empêcher les dégradations) > Réduire (atténuation des dégradations) > Inverser (restauration). Ceci est justifié étant donné que la restauration de terres dégradées se révèle plus coûteuse à long terme. Cette mise en œuvre devra se faire par le biais de multiples intervenants avec un processus participatif et inclusif coordonné nationale-ment en association avec les dispositifs de gouvernance locaux et régionaux.
3. **Le suivi de la NDT** : il s'agit d'évaluer l'objectif de NDT. À cette fin, une cible minimale devra être établie correspondant à la base de référence (la situation de la dégradation des terres à un temps donné). Il faudra donc évaluer les gains et les pertes par rapport à la base de référence pour chaque type de terre à une date donnée. Les gains devront être supérieurs ou égaux aux pertes pour être dans une situation de NDT. Les gains et les pertes seront établis avec trois indicateurs (le changement d'occupation des sols, la productivité primaire nette des terres et les stocks de carbone organique du sol) qui peuvent être complétés par d'autres indicateurs des ODD et/ou des indicateurs nationaux et infranationaux. Enfin, l'approche « one-out, all-out » est préconisée. Elle correspond à la situation suivante : si un seul des indicateurs est négatif, cela représente une perte. À l'inverse, si un seul des indicateurs est positif et que les deux autres sont stables, la terre est considérée comme un gain.

Au sein de ce cadre conceptuel scientifique, le SPI a rédigé 19 principes permettant d'encadrer la mise en œuvre du concept de NDT. La majorité ont été intégrés précédemment au sein des différentes étapes de mise en œuvre de la NDT mais nous pouvons ajouter : le respect de la souveraineté nationale et des droits des utilisateurs locaux afin d'éviter toute tentative d'accaparement des terres ;

1. Voir le site de la CNULCD pour la version complète (en anglais à cette adresse : <http://www2.unccd.int/publications/scientific-conceptual-framework-land-degradation-neutrality>) et pour la synthèse (en anglais en français à cette adresse : <http://www2.unccd.int/publications/land-balance>)

l'intégration de la gestion des terres dégradées aux processus d'utilisation des terres existants et aux stratégies nationales de développement; le maintien de l'équilibre entre durabilité économique, sociale et environnementale; une gouvernance responsable (garante des droits de

l'homme et des droits fonciers) et transparente et le développement d'une approche d'apprentissage continu (anticiper, planifier, suivre, interpréter, analyser à l'aide de données et de savoirs locaux, ajuster et créer le plan suivant). 

Quelques messages de la société civile

Sur la base de ces éléments de définition de la neutralité en matière de dégradation des terres, la société civile souligne un certain nombre de défis à relever afin d'assurer une déclinaison acceptable de ce concept sur le terrain.

Il convient tout d'abord d'être vigilant sur l'arbitrage entre la prévention de la dégradation et la restauration des terres dégradées. Privilégier la restauration permet d'obtenir un taux nul et une amélioration globale du capital productif des terres, mais cela ne garantit en rien l'absence de pertes en capital naturel et en dégradation de l'environnement. Cela pose le problème de la substituabilité entre éléments de l'environnement et de durabilité. Pour nous, il reste préférable de prévenir la dégradation, d'autant que le concept de restauration des terres comporte une diversité importante de définitions et d'orientations en fonction de l'état de dégradation, et des buts poursuivis. En outre, le devenir des terres restaurées doit être précisé: pour qui restaurer, dans quel cadre de développement? La restauration commerciale des terres peut aussi constituer une nouvelle forme d'accaparement.

L'objectif de NDT ne doit pas non plus constituer une autorisation à dégrader. Il n'est pas envisageable que l'on puisse restaurer les terres dégradées en un lieu pour compenser la dégradation en un autre lieu. Il doit être bien précisé que nous ne sommes pas ici dans une problématique de « compensation écologique ». Cependant, actuellement rien ne le garantit.

Plusieurs défis qu'il reste à relever

- Sur le plan de la **mise en œuvre**, plusieurs approches sont envisageables:
 - (i) L'approche de la NDT peut être globale (entre pays par exemple) ou territoriale (au sein d'un même pays, entre territoires). Les actions à mener peuvent

aussi se décliner selon plusieurs échelles: une approche macro visant la restauration de très grandes surfaces (type restauration commerciale à grande échelle) ou une approche plus micro visant l'agrégation de plusieurs petits projets (type appui au développement de territoires ruraux).

(ii) Se pose alors la question de l'intensité des efforts à produire et des arbitrages entre actions de réduction de la dégradation et de restauration des terres, les deux contribuant *in fine* à la neutralité.

(iii) Se pose également une sérieuse question d'implication des acteurs, des paysans, des très nombreuses et nécessaires paysanneries détentrices de 70% de la production agricole mondiale. De leur concours dépend le succès de la mise en œuvre de la NDT, à la condition que cette dernière contribue à un travail productif rémunérateur.

- Sur le plan des **méthodes de suivi et évaluation**, il n'existe à ce stade aucune méthode faisant autorité pour mesurer l'état de dégradation/restauration des terres. La délimitation des zones affectées au niveau national ne permet pas toujours d'estimer les besoins de restauration, et l'évaluation des services écosystémiques et de l'amélioration de la sécurité alimentaire restent des sujets complexes.
- Enfin se pose la question du **financement**: réduire la dégradation des terres et restaurer des terres dégradées requiert des investissements importants (la restauration étant plus ou moins coûteuse selon le type de terres), notamment afin d'atteindre des surfaces significatives. En ce sens, l'origine du financement et sa rémunération ainsi que le mode de gouvernance permettant de prioriser l'intérêt général sont des questions qui apparaissent au préalable.